

OUVERTURE DE LA DEMANDE DE PRISE EN CHARGE EN LIGNE !

Nous l'attendions et vous l'avons annoncé depuis quelques mois ! Vous pouvez désormais depuis votre Espace Ouvrant Droit faire vos demandes en ligne pour les activités de loisirs et de séjours.

Il est inutile de faire une demande de prise en charge par billet ou type de billet. Lors de vos demandes, regroupez vos billets seulement par personne concernée dans votre foyer. C'est plus rapide pour vous comme pour nous et cela contribue à diminuer nos temps de traitements, donc nos délais de réponse. De même il est inutile de nous renvoyer vos demandes déposées via l'EOD par courrier ou par courriel.

Le module commande va arriver bientôt.

En dehors des demandes de prise en charge des « Séjours FNAS », pour lesquels nous avons toujours besoin d'un chèque de caution, **vous n'avez plus besoin d'envoyer vos demandes par courrier.**

Tous les justificatifs nous sont transmis de façon dématérialisée, que ce soient des originaux numériques, des originaux papier scannés ou photographiés.

Dans tous les cas, vous devrez conserver ces originaux, aussi bien ceux papier que numériques durant deux ans après votre demande.

Vous pouvez aussi, via cette nouvelle interface, nous envoyer les différents justificatifs de revenus, de situation familiale ou toute pièce dont nous avons besoin pour traiter votre demande.

Sous le menu « Vos Demandes » vous pouvez voir votre demande et en consulter le résumé dès que vous l'avez validée.

Pour accéder à cette nouvelle fonction que nous vous proposons, il vous suffit d'avoir activé votre accès à votre Espace Ouvrant Droit (EOD) à l'adresse eod.fnas.net

Cliquez ensuite sur la nouvelle entrée de menu : « Faire une demande », vous y êtes !

Vous pouvez aussi accéder à l'EOD depuis le [site internet du FNAS](http://site.internet.du.FNAS).

Nous vous laissons quelques mois pour passer des demandes par courriel à cette nouvelle interface. Nous n'accepterons bientôt plus de demandes de prise en charge par courriel, seules des demandes papier et celles via l'EOD seront acceptées.

Pour mémoire, vous pouvez accéder à votre espace privé, l'EOD, à partir du moment où vous êtes considéré comme « ouvrant droit actif », c'est-à-dire lorsque nous avons connaissance d'au moins un temps de travail dans une entreprise affiliée au cours des 15 mois précédents.

Pour tout complément d'information, une seule adresse : contact@fnas.net

2025, ANNÉE ÉLECTIVE AU FNAS

Nous arrivons dans la période de l'élection de vos représentantes et représentants gestionnaires du FNAS. En 2025, l'Assemblée générale sera renouvelée ainsi que le Conseil de Gestion et le Bureau exécutif du FNAS. Pour les salarié-es en CDD d'usage, dit-es « intermittent-es », et les salarié-es dit-es « permanent-es » des entreprises de moins de 11 salariés, les opérations de vote se feront par correspondance.

Si vous faites partie d'une de ces catégories et que vous avez eu vos droits ouverts au cours des années 2023 ou 2024, vous êtes électrice ou électeur et vous recevrez le matériel de vote par correspondance dans les semaines qui viennent.

Voter pour renouveler les instances du FNAS, c'est participer à la vie de notre organisme.

Par votre vote, vous pouvez choisir le syndicat du champ conventionnel qui vous représente le mieux et les personnes que vous aimeriez voir œuvrer au bon fonctionnement de notre organisme.

Usez et abusez de votre droit de vote, exprimez-vous !

Plus vous êtes nombreux à voter, plus les décisions prises par le Conseil de Gestion sont confortées, car largement soutenues par vos voix.

BRÈVES

SÉJOURS DE PRINTEMPS 2025

Faute d'un nombre de participant-es suffisant, nous avons dû annuler le troisième séjour au Maroc, prévu en juin. Les cinq autres séjours sont complets.

SÉJOURS D'AUTOMNE 2025

Cette année, à notre grand regret, nous ne vous proposerons pas de séjour court pour les vacances d'automne.

En effet, les prix très élevés des séjours imaginés et le budget du FNAS ne permettent pas de vous proposer des prix raisonnables sans prise en charge exceptionnelle.

Comme chaque année, les représentantes et représentants du personnel peuvent participer aux Journées d'Étude d'été du 15 au 18 juillet prochain.

Si vous êtes une représentante ou un représentant du personnel élu-e, vous allez être informé-e des modalités d'inscription. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.